On trouvera ci-dessous des sujets d'intérêt aux membres du Petit Parc.

1. Qui peut devenir membre du Petit Parc ?

2. Qu'est-ce qu'un blogue et quel logiciel faut-il utiliser ?

3. Qui est responsable du fonctionnement de mon blogue ?

4. Quelles sont mes obligations en tant que membre du Petit Parc ?

5. Qui décide qui peut faire quoi dans le Petit Parc ?

6. Y a-t-il des normes à respecter au Petit Parc ?

7. À qui appartiennent les contributions au Petit Parc ?

8. Est-ce que Le Petit Parc acquiert des droits sur les œuvres affichées sous la bannière Le Petit Parc ?

9. Si au bout d'un an je décide que je ne veux plus faire de blogue et que je ne renouvelle pas mon adhésion, qu'est-ce qui arrive avec mon blogue? Est-ce qu'il continuera à faire partie du Petit Parc ?

10. Si les membres sont responsables du contenu de leurs blogues, comment les décisions sont-elles prises au Petit Parc ?

11. Est-ce qu'il y a de la publicité dans Le Petit Parc ?  
Non, il n'y a pas de publicité. C'est la raison d'être des frais d'adhésion, qui couvrent les dépenses de fonctionnement.

12. Quelle utilisation Le Petit Parc fait-il des données de ses collaborateurs et visiteurs ?